



## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2026

### A 18h00, dans la salle du conseil municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et procède à l'appel des membres du conseil municipal :

**Présents (18) :** Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

**Excusés avec procuration (2)** Marie-Christine JOLIBERT (procuration Jacques ESCANDE), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE)

**Absents (2) :** Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Monsieur le Maire propose de désigner Pierre ROUGÉ, comme secrétaire de séance.

[Adopté à l'unanimité](#)

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du lundi 16 février 2026 est présenté par Monsieur le Maire.

[Adopté à l'unanimité](#)

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour du conseil municipal :

### AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 1. Adoption du compte de gestion de l'exercice 2025

[\(Présenté par Christian PORTET, 1<sup>er</sup> adjoint\)](#)

Le comptable public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours de l'exercice dans un document appelé compte de gestion.

Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants.

Le compte de gestion et le compte administratif servent notamment à établir le résultat de l'année n pour décider de l'affectation des résultats pour l'année n+1.

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2025 du budget principal se présentent comme suit :

	Résultat 2024	Affectation de résultat 2024 reportée au BP 2025	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025 (avec RAR)
Investissement	- 254 289.92 €		132 499.74 €	- 430 038.49 €
Fonctionnement	1 142 528.50€	- 447 842.46 €	169 318.34 €	864 004.38 €

[Adopté à l'unanimité](#)

## 2. Adoption du compte administratif 2025 (Présenté par Pierre ROUGÉ, conseiller municipal délégué)

### Le maire sort de salle et Christian PORTET, 1er adjoint préside la séance

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2025 sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier.

Les résultats du Compte administratif vous sont présentés en annexe 2.

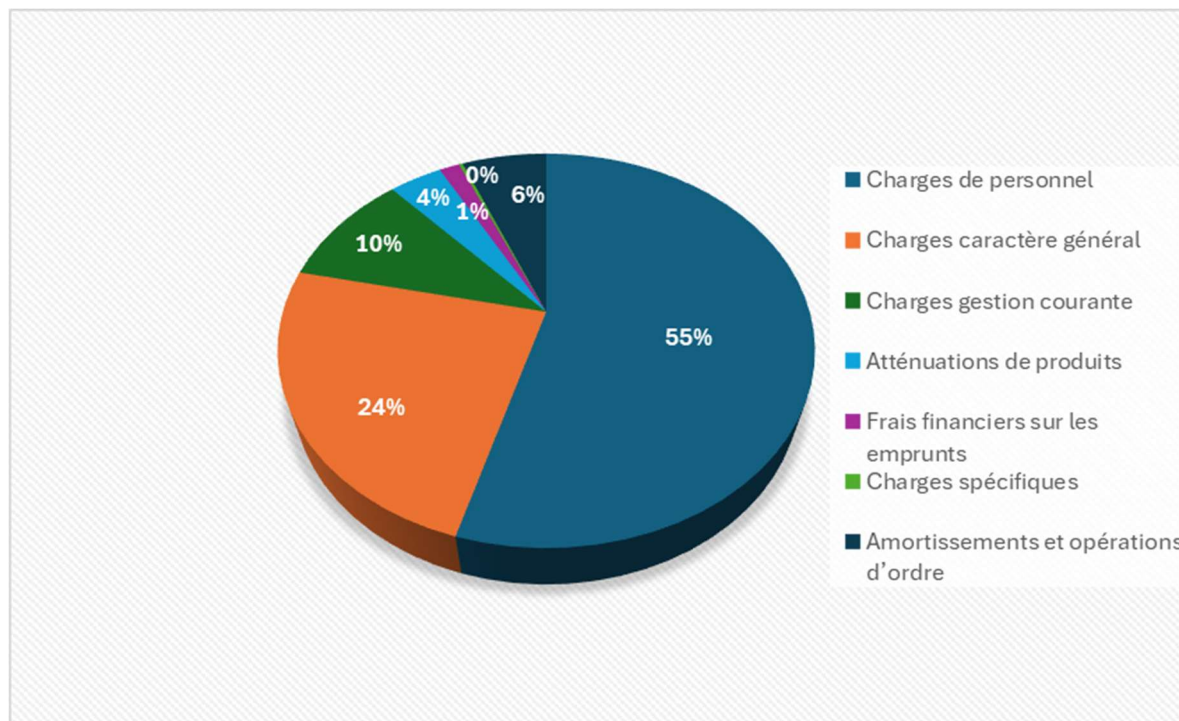
Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section fonctionnement (concerne la gestion courante de la commune)
- La section investissement (concerne les projets gérés de manière annuelle ou pluriannuelle)

### SECTION FONCTIONNEMENT

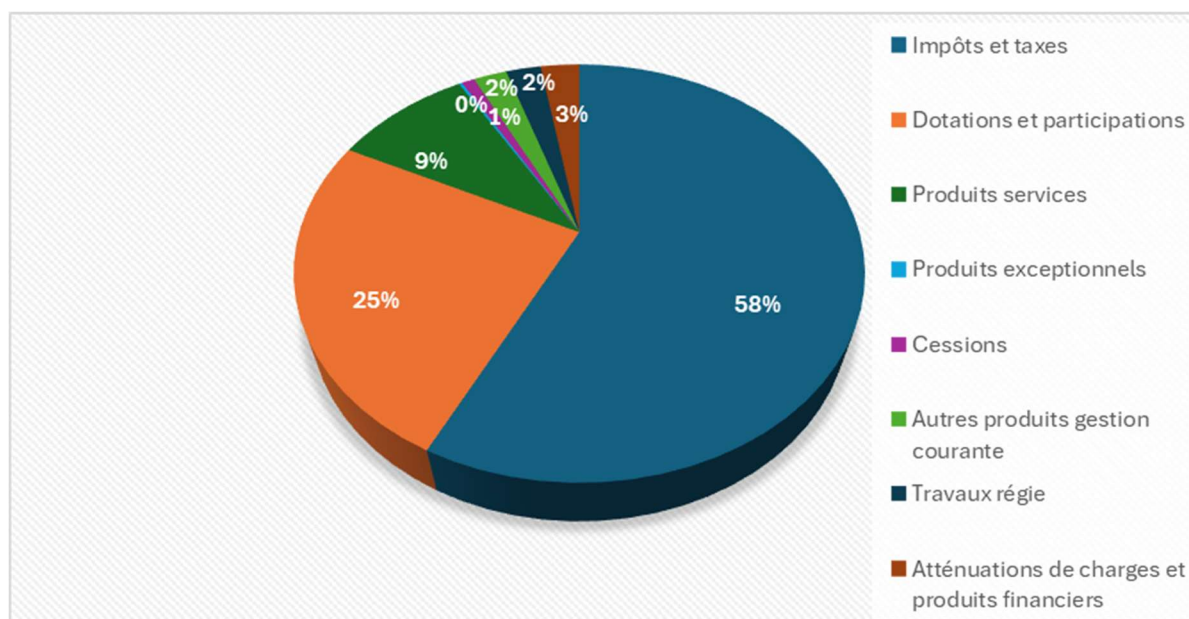
#### Point 1 : Les dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	2 160 025,09 €
Charges caractère général	950 407,74 €
Charges gestion courante	389 015,08 €
Atténuations de produits	151 943,57 €
Frais financiers sur les emprunts	58 205,54 €
Charges spécifiques	10 652,76 €
Amortissements et opérations d'ordre	243 182,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 963 432,49 €</b>



#### Point 2 : Les recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	2 372 198,76 €
Dotations et participations	1 030 544,88 €
Produits services	383 125,81 €
Produits exceptionnels	9 018,18 €
Cessions	36 273,50 €
Autres produits gestion courante	93 739,50 €
Travaux régie	98 497,76 €
Atténuations de charges et produits financiers	109 352,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 132 750,83 €</b>



### **CONCLUSION : SECTION FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement sont de 4 132 750,83 €.

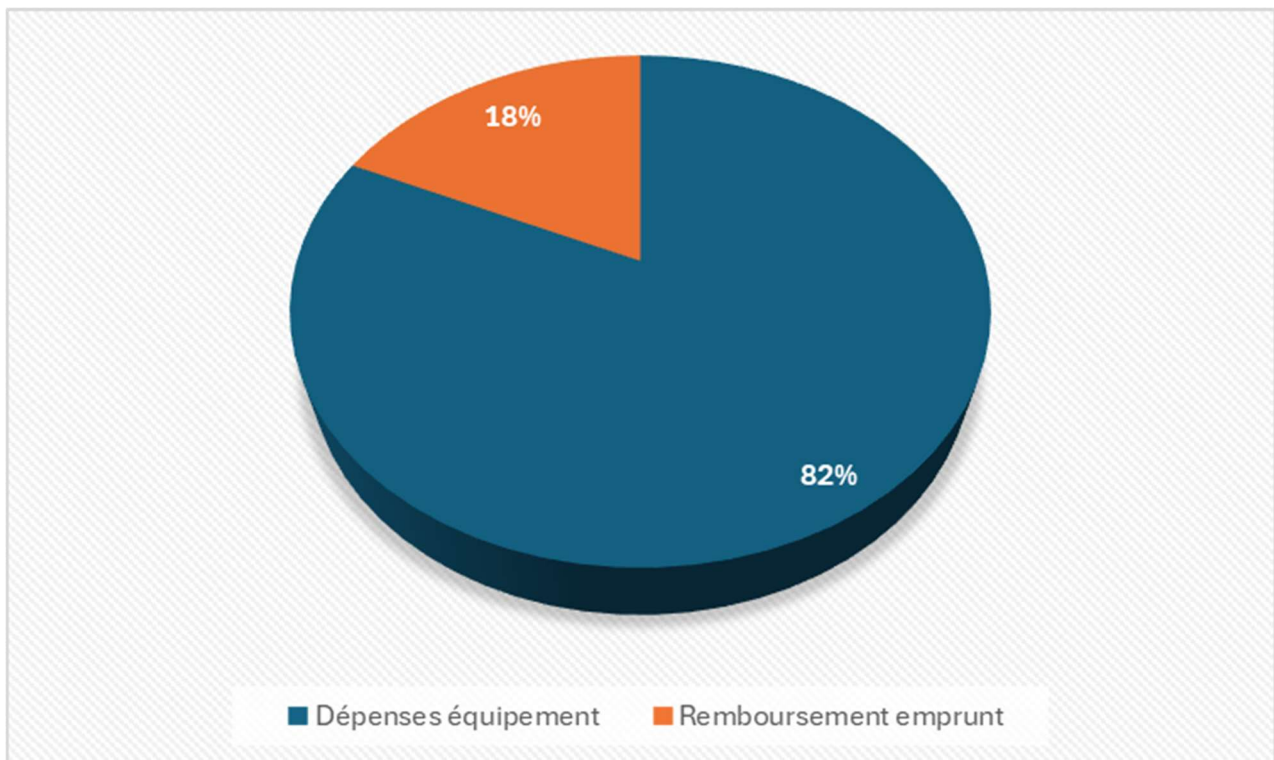
Les dépenses de fonctionnement sont de 3 963 432,49 €.

Le résultat de fonctionnement présente donc un excédent de 169 318,34 €.

### **SECTION INVESTISSEMENT**

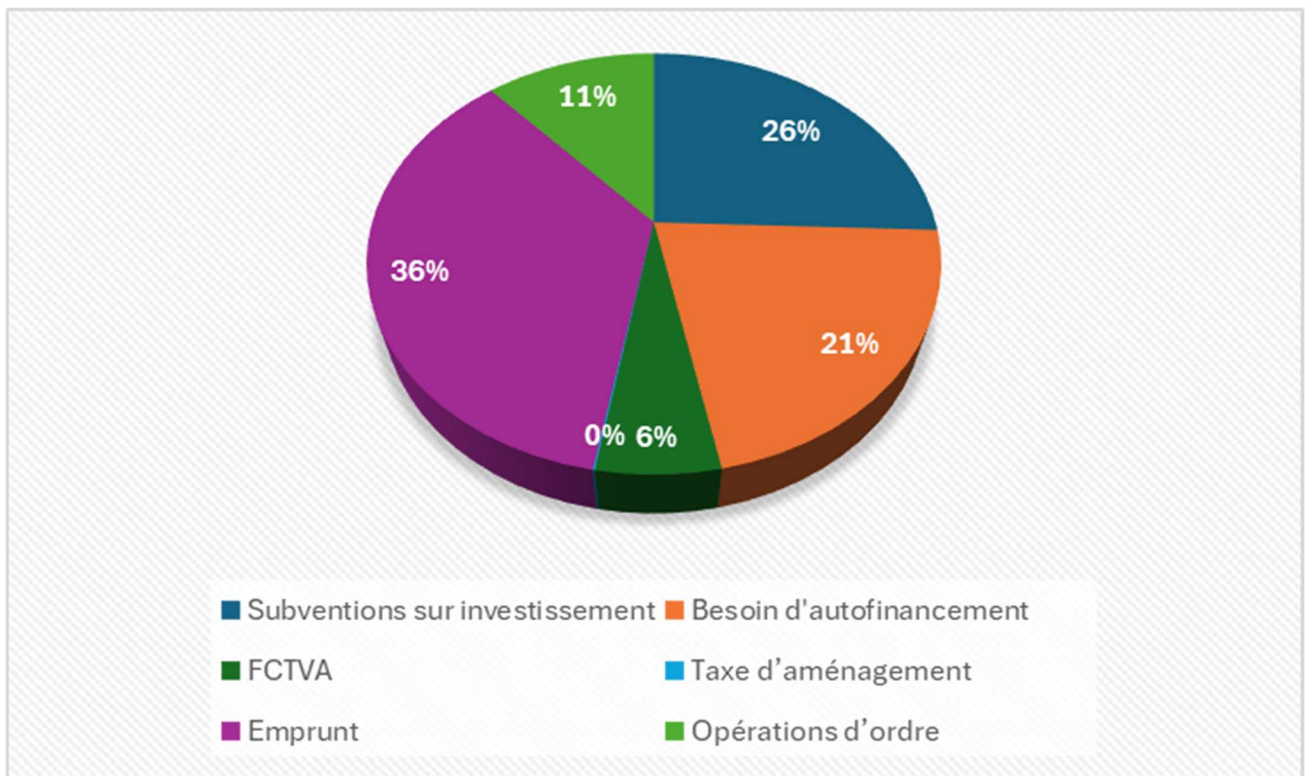
#### **Point 3 : Les dépenses d'investissement**

Dépenses équipement	1 614 632,32 €
Remboursement emprunt	356 830,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 971 462,58 €</b>



**Point 4 : Les recettes d'investissement**

Subventions sur investissement	538 494,01 €
Besoin d'autofinancement	447 842,46 €
FCTVA	122 444,94 €
Taxe d'aménagement	1 998,20 €
Emprunt	750 000,00 €
Opérations d'ordre	243 182,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 103 962,32 €</b>



### **CONCLUSION - SECTION INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement sont de 2 103 962,32 €.

Les dépenses d'investissement sont de 1 971 462,58 €.

Le résultat d'investissement est donc de 132 499,74€.

Les restes à réaliser sont de 815 865,68 € pour les dépenses et de 507 617,37 € pour les recettes.

Le solde RAR est donc de - 308 248,31 €.

Adopté à l'unanimité

### **3. Affectation du résultat de l'exercice 2025**

**(Présenté par Pierre ROUGÉ, conseiller municipal délégué)**

Après avoir entendu le compte administratif 2025, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

	CLOTURE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT	RESULTAT 2025	CLOTURE 2025 CUMULÉE	RAR	SOLDE RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVEST	-254 289.92 €		132 499.74 €	-121 790.18 €	-815 865.68 € <b>507 617.37 €</b>	-308 248.31 €	-430 038.49 €
FONCT	<b>1 142 528.50 €</b>	<b>-447 842.46 €</b>	<b>169 318.34 €</b>	<b>864 004.38 €</b>			<b>864 004.38 €</b>
TOTAL	888 238.58 €		299 731.08€	742 214.20 €	-308 248.31 €		433 965.89 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	<b>864 004.38 €</b>
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	430 038.49 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	433 965.89 €
Total affecté au c/ 1068 :	430 038.49 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	<b>0.00 €</b>

Adopté à l'unanimité

#### 4. Demande de subvention pour la dévégétalisation de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice

Monsieur le Maire explique que des travaux de dévégétalisation et d'entretien sont nécessaires, chaque année, sur la toiture, les chéneaux et la façade de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice.

Il propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège afin de financer ces travaux, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Prestation intervenant externe spécialisé	5 300 €	Etat - DRAC	2 120 €	40 %
		Région Occitanie	795 €	15 %
		Département de l'Ariège	1 325 €	25 %
		Autofinancement commune	1 060 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 300 €</b>	<b>100 %</b>

Adopté à l'unanimité

## 5. Demande de subvention pour la dévégétalisation de la Porte d'Aval

Monsieur le Maire explique que des travaux de dévégétalisation et d'entretien sont nécessaires, chaque année, sur la Porte d'Aval.

Il propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège afin de financer les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de la Porte d'Aval, selon le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>Travaux de strict entretien et de dévégétalisation de la Porte d'Aval</b>				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût des travaux	2 100 €	Etat - DRAC	840 €	40 %
		Région Occitanie	315 €	15 %
		Département de l'Ariège	525 €	25 %
		Autofinancement commune	420 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 100 €</b>	<b>100 %</b>

Adopté à l'unanimité

## 6. Modification du plan de financement et demande de subventions pour les travaux de restauration de l'ancienne Cathédrale Saint-Maurice – Tranche 2

Monsieur le Maire présente l'opération de restauration des élévations et du chœur de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice qui est programmée selon 3 tranches équilibrées financièrement et dans la durée prévisionnelle des chantiers :

- Tranche 1 ferme : Restauration de la nef sud, accès et sécurisation des parties hautes pour une durée de 6 mois
- Tranche optionnelle 1 : Restauration du chœur pour une durée de 5 mois
- Tranche optionnelle 2 : Restauration de la nef nord, de la façade occidentale et de la vis du clocher pour 5 mois

La Mairie a reçu en date du 15 mai 2024 un accord de l'État pour déplafonner le montant des subventions publiques à hauteur de 90% du coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre, cette notification ayant été faite par arrêté préfectoral.

La tranche 1 des travaux est en cours de finalisation et sera réceptionnée en mars 2026.

La tranche 2 (Tranche optionnelle 1) concerne la restauration des élévations extérieures du chœur de l'ancienne cathédrale avec restauration des vitraux et la mise en œuvre de bavette.

La DRAC a informé la commune de Mirepoix d'une révision provisoire des engagements inscrits dans le cadre des CPER à l'échelle régionale, le taux de subvention de la DRAC jusqu'à présent de 50% est ramené à 40% pour l'année 2026.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'actualiser le plan de financement voté lors du conseil du 12 décembre 2025 et de solliciter en complément des subventions demandées à la DRAC, à la Région et au Conseil Départemental, une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL, selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement</b>				
<b>Travaux de restauration extérieurs de l'ancienne cathédrale Saint Maurice – Tranche 2</b>				
<b>Dépenses (H.T)</b>		<b>Recettes (H.T)</b>		
Honoraires MOE – Suivi travaux tranche 2	22 013,81€	Etat – DRAC	166 013,46 €	40%
		Etat – DSIL	41 503,37 €	10%
Honoraires MOE – Suivi travaux tranche 2 option	1 632,81 €	Région Occitanie	83 006,73 €	20%
Travaux + aléas 5%	338 405,97 €	Département de l'Ariège	83 006,73 €	20%
Travaux option + aléas 5%	50 496,07 €	Autofinancement commune	41 503,37 €	10%
Coordinateur SPS	2 485,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>415 033,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>415 033,66 €</b>	<b>100%</b>

Adopté à l'unanimité

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 7. Adoption du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par les articles L.731-3 et suivants du Code de la sécurité intérieure, constitue l'outil opérationnel permettant au Maire d'organiser la gestion d'un événement majeur sur le territoire communal.

La commune s'est dotée d'un premier PCS en 2010, qui n'avait pas fait l'objet de révision depuis sa mise en place.

Le document présenté aujourd'hui constitue une mise à jour et une modification de ce plan, afin de l'adapter à l'évolution de la réglementation, des risques identifiés et de l'organisation des services communaux.

Le PCS définit notamment :

- les modalités d'alerte et d'information de la population ;
- l'organisation et le fonctionnement de la cellule de crise communale ;
- les moyens humains et matériels mobilisables ;
- les procédures opérationnelles selon la nature des risques (inondation, intempéries, incendie, risque sanitaire, etc.).

Ce document vise à garantir la protection des administrés, à assurer la coordination avec les services de l'État et à organiser la continuité des services essentiels.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde modifié tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

## 8. Approbation de la convention de mandat avec la CCPM pour les travaux de voirie 2026

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a décidé d'accompagner les communes membres qui le souhaitent dans la réalisation des travaux d'investissement de voirie.

La CCPM bénéficie pour cela d'une participation de l'État via la DETR à hauteur de 46.94%. Pour les prestations d'ingénierie réalisées par la CCPM, la commune participera à hauteur de 4% des dépenses hors taxe des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mandat suivant le programme 2026 suivant :

- Aménagement Rue Carmontelle montant des travaux 94 603,80 € HT
- Aménagement Rue Maréchal Joffre montant des travaux 88 648,34 € HT
- Aménagement Avenue François Mitterrand montant des travaux 91 747,48 € HT

Pour le présent mandat, le montant prévisionnel global des travaux est de 274 999,62 € HT soit 329 999,54 € TTC maximum.

La commune remboursera donc au maximum à la CCPM 211 914,69 € TTC comme expliqué ci-dessous :

Détail de la participation communale				
Montant des travaux €HT	TVA	Montant des travaux €TTC	Participation DETR 46,94%	Participation ingénierie CCPM 4%
274 999,62 €	54 999,92 €	329 999,54 €	129 084,83 €	10 999,98 €
A	B	C	D	E
Participation finale de la Commune en € TTC			(A-D) + B +E	211 914,69 €TTC

Adopté à l'unanimité

### Informations diverses :

- Un accord a été trouvé avec la CCPM pour le règlement des factures en retard
- Un contrôle de Gendarmerie avec la PM a été effectué au collège et lycée pour recherche d'armes et de stupéfiants
- La borne numérique est en panne et la pièce ne sera pas disponible rapidement
- La séparation dans les toilettes de l'école maternelle a été installée
- Le feu tricolore est en cours d'installation sur l'avenue Charles de Gaulle

**Fin de séance à 18h50**